



Espace Jeunes de Meymac

Protocole d'accueil exceptionnel

Conformément au *Protocole de réouverture des accueils collectifs de mineurs* rendu public le 7 mai 2020 par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, l'Espace Jeunes est autorisé à rouvrir ses portes à partir du jeudi 21 mai 2020 pour les jeunes inscrits dans la structure. Afin de respecter au mieux les mesures barrières, cette réouverture s'accompagnera des mesures spécifiques décrites dans le présent document.

Merci des les lire avec la plus grande attention et d'aider les jeunes à comprendre et intégrer ces nouvelles règles de vie.

1. Conditions d'accès

Afin de faciliter le respect des mesures barrières, le principe d'accueil libre est suspendu jusqu'à nouvel ordre. La capacité d'accueil de la structure est réduit à 9 jeunes :

- 6 jeunes maximum dans l'enceinte du bâtiment principal
- 3 jeunes maximum dans le bâtiment accueillant la rampe de skatepark.

Horaires d'accueil : 14h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

De plus, les jeunes doivent signaler au directeur leur désir de venir à l'Espace Jeunes :

- par téléphone (06.01.81.96.60)
- par e-mail (espace.jeunes@meymac.fr)

Ils devront préciser la dates et les horaires auxquels ils désirent fréquenter la structure, et ne pourront venir qu'après que leur inscription leur aura été confirmée par le directeur. Cette inscription doit être faite au plus tard avant midi le jour où le jeune souhaite venir à l'Espace Jeunes.

Les jeunes doivent signaler leur arrivée et leur départ au directeur, qui se chargera de la tenue du registre de présence.

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de présence à l'Espace Jeunes. À l'arrivée des jeunes, le directeur procèdera à une vérification de leur température. En cas de température de 37,8°C ou supérieure, le jeune ne sera pas autorisé à rester à l'Espace Jeunes.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'Espace Jeunes.

2. Fonctionnement quotidien et activités proposées

2.1 Application des mesures barrières

- Affichage d'un rappel des mesures de protection aux endroits sensibles.
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes (jeunes et animateurs) fréquentant la structure.
- Dès leur arrivée à l'Espace Jeunes, les jeunes seront invités à se laver consciencieusement les mains, ainsi que régulièrement dans la journée (notamment à chaque changement d'activité)
- Le directeur veillera au respect de la distanciation sociale
- Réorganisation de l'espace intérieur (places assises réduites et écartées)
- Limitation de l'accès aux bâtiments aux seuls jeunes inscrits et au personnel municipal.

2.2 Détail des activités intérieures

- **Salle d'accueil.** La salle d'accueil est accessible. Le nombre de place aux tables a été limité et les chaises ont été éloignées.
- **Salle d'activités.** La salle d'activités est accessible.
 - **Consoles de jeu.** Les consoles de jeu sont accessibles (1 personne par canapé). Le matériel sera désinfecté après chaque utilisation.
 - **Tennis de table.** La table de ping pong est utilisable (2 personnes) et les raquettes seront désinfectées après chaque utilisation.
 - **Autres activités.** Sur demande auprès du directeur.
- **Toilettes.** Les toilettes seront désinfectées deux fois par jour.
- **Salle informatique.** L'accès aux ordinateurs est interdit.
- **Salle de billard.** Accès limité à deux personnes pour utilisation du billard (désinfecté après chaque utilisation).

2.4 Activités programmées

Pour l'heure, aucune activité programmée n'est prévue. En fonction du déroulement de la première semaine de réouverture et des suggestions/demandes des jeunes, des activités pourront être organisées.

2.3 Utilisation de la rampe de skateboard

L'utilisation de la rampe de skateboard est soumise à des règles spécifiques

- L'ouverture et la fermeture de la porte et du volet électrique sont effectuées par le directeur.
- Trois jeunes au maximum peuvent être présents en même temps dans l'enceinte de la rampe.
- Les surfaces contact de la rampe seront désinfectées après le passage de chaque groupe d'utilisateurs.

3. Entretien et désinfection

Un nettoyage complet sera effectué chaque matin:

- Sols
- Tables
- Sanitaires (y compris cuisine)
- Surfaces contact (interrupteurs, poignées...)

Une attention particulière sera apportée à la désinfection des points sensibles (notamment le matériel utilisé) au cours de l'après-midi.

4. Suspicion de cas de covid-19

En cas de suspicion de cas de covid-19 chez l'un des jeunes fréquentant la structure, une procédure doit être suivie :

- Les parents sont immédiatement prévenus et doivent venir le chercher.
- Le jeune est isolé en attendant l'arrivée d'un parent
- Une information est faite auprès de la municipalité (organisatrice de l'accueil) ainsi qu'auprès de l'établissement scolaire de l'enfant.

5. Évolution de la réglementation

Les règles présentées dans ce document demeurent valable jusqu'à nouvel ordre. Une réévaluation du fonctionnement aura lieu à la sortie de la première période de déconfinement (semaine du 2 juin 2020).